



# Liste Des Délibérations Du Conseil Municipal

**Séance du 05 juillet 2024**

A l'issue de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2024 sont listées ci-dessous les délibérations examinées et points inscrits à l'ordre du jour, suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Délibération n°	Description	Décision du Conseil Municipal
	<b><u>Désignation du secrétaire de séance</u></b> Christian CHABRIER	Désigné
	<b><u>Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 07/06/24</u></b>	Approuvé
DEL-2024-29	<p><b><u>AUBERGE DES CASCADES – DSP – ÉLECTION MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI</u></b></p> <p><b>Rapporteur : Christian CHABRIER</b></p> <p><b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5 ;</p> <p><b>Vu</b> la délibération du conseil municipal en date du 07/06/2024 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public ;</p> <p><b>Considérant</b> que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire ou son représentant, président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;</p> <p><b>Décide</b> de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;</p> <p>L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à bulletin secret à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.</p> <p>Résultats du scrutin : - Nombre de votants : 7 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 - Nombre abstention : 1 - Nombre total de suffrages exprimés : 6</p> <p><b>Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :</b></p>	Approuvé

	MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLÉANTS		
	CHABRIER Christian		GESLIN Doriane		
	DONZEL Maryse		BARRACHIN Anne-Marie		
	BASTARD-ROSSET André		MARTINOD Agnès		
<b>DEL-2024-30</b>	<p><b><u>CDAS 2024 – COMPLÉMENT – INSTALLATION JEUX POUR ENFANTS – PARC DE JEUX – CHEF-LIEU</u></b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du réaménagement du centre village, la reconstruction du bar communal s’est réalisée. Que ce projet a vu le jour en 2022 hormis l’installation de jeux pour enfants au niveau du parc de jeux qui a été mis en attente pour des questions budgétaires. Compte tenu des demandes constantes des administrés pour qu’enfin ce projet se finalise, il a été décidé de le relancer. Afin de le terminer d’ici la fin de l’automne 2024, il semble opportun de déposer un dossier complémentaire de demande d’aide auprès du Conseil Départemental au titre du CDAS 2024.</p> <p><i>Le projet concerne la réalisation de l’ouvrage suivant : <b>INSTALLATION DE JEUX POUR ENFANTS – PARC DE JEUX – CHEF-LIEU.</b> Le coût global de réalisation est estimé à <b>62 816.96 €</b> hors taxes.</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : <b>APPROUVE</b> le projet proposé par Monsieur le Maire ; <b>PREND ACTE</b> du coût global de l’opération soit <b>environ 62 816.96 € H.T</b> ; <b>SOLLICITE</b> une aide auprès du Conseil Départemental, au niveau du CDAS 2024 : pour un montant de <b>37 690.18 € H.T</b> soit 60 % du montant global du projet ; <b>Le financement prévisionnel</b> de ce projet se décompose de la manière suivante : <b>25 126.78 €</b> par des fonds propres communaux. <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.</i></p>				<b>Approuvé</b>
<b>DEL-2024-31</b>	<p><b><u>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BAE – CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR AMORTISSEMENT SUBVENTIONS</u></b></p> <p>Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à deux chapitres du BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2024 étant insuffisant pour finaliser les écritures annuelles d’amortissement des subventions, il est indispensable d’effectuer les crédits supplémentaires ci-après :</p> <p>D I 040 13915 OPFI (ordre) + 1 300.00  D I 21 21532 OPNI - 1 300.00  R F 042 777 (ordre) + 1 300.00  R F 70 70111 - 1 300.00</p> <p>Le Conseil Municipal, approuve les crédits supplémentaires ci-dessus.</p>				<b>Approuvé</b>

<p><b>DEL-2024-32</b></p>	<p><b><u>DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BAE – CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR AMORTISSEMENT BIENS</u></b></p> <p>Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à deux chapitres du BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2024 étant insuffisant pour finaliser les écritures annuelles d’amortissement des biens, il est indispensable d’effectuer les crédits supplémentaires ci-après :</p> <table border="0"> <tr> <td>D F 011 6228</td> <td>- 1 000.00</td> </tr> <tr> <td>D F 042 6811 (ordre)</td> <td>+ 1 000.00</td> </tr> <tr> <td>R I 040 28031 OPFI (ordre)</td> <td>+ 1 000.00</td> </tr> <tr> <td>R I 13 1313</td> <td>- 1 000.00</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal, approuve les crédits supplémentaires ci-dessus.</p>	D F 011 6228	- 1 000.00	D F 042 6811 (ordre)	+ 1 000.00	R I 040 28031 OPFI (ordre)	+ 1 000.00	R I 13 1313	- 1 000.00	<p><b>Approuvé</b></p>
D F 011 6228	- 1 000.00									
D F 042 6811 (ordre)	+ 1 000.00									
R I 040 28031 OPFI (ordre)	+ 1 000.00									
R I 13 1313	- 1 000.00									
<p><b>DEL-2024-33</b></p>	<p><b><u>RÉACTUALISATION DES TARIFS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE COMMUNAL A COMPTER DU 02 SEPTEMBRE 2024</u></b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Depuis le 03 septembre 2018, la gestion et l’organisation du service périscolaire communal sont gérés par les services municipaux ;</li> <li>✓ Les tarifs fixés à cette date ont subi une réactualisation en 2021 ;</li> <li>✓ Les horaires du service fixés en 2018 sont : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h05 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 ;</li> </ul> <p><b>Considérant</b> qu’aucune augmentation des tarifs n’a eu lieu depuis le 02/09/2021 ;</p> <p>Monsieur le maire propose aux élus de réactualiser les tarifs pour l’année scolaire 2024-2025. Ils seront applicables à compter de septembre 2024.</p> <p><b><u>Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :</u></b></p> <p><b>POURSUIT</b> les horaires actuels du service de garderie périscolaire soit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h05 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 ; <b>FIXE</b> les tarifs : <u>Tarif normal</u> (-6h/semaine et/ou occasionnel) : 3.00 € / heure ; <u>Tarif dégressif dit mensuel</u> (+6h/semaine par fratrie) : 2.60 € / heure ; <b>PRÉCISE</b> que : Le matin → à partir de 7h20, l’heure est systématiquement facturée ; Le soir → la 1<sup>ère</sup> heure est systématiquement facturée. Toute demi-heure entamée à partir de 17h30 est due. Après 18h30 → heure de fermeture du service, tout dépassement sera facturé à la famille au montant correspondant aux salaires et charges du salarié en poste. Soit ~ 25 € / heure.</p>	<p><b>Approuvé</b></p>								

	<p><b><u>INSTALLATION DE JEUX POUR ENFANTS – PARC DE JEUX – CHEF-LIEU – CHOIX - RÉSULTAT CONSULTATION</u></b></p> <p><b>Compte tenu</b> des demandes constantes des administrés pour qu'enfin ce projet se finalise, il a été décidé de le relancer, afin de le terminer d'ici la fin de l'automne 2024. Une consultation a été faite, Monsieur le maire en fait part aux élus.</p> <p><b>Vu</b> la projection de la future implantation et des diverses propositions de jeux réalisée devant les enfants de l'école afin de recueillir leur avis, le 04/07/2024 ;</p> <p><b>Vu</b> la présélection opérée par les élus ;</p> <p><b>Vu</b> le coût global de réalisation qui est estimé à environ 65 000 € hors taxes.</p> <p>→ Certaines précisions sont en attente de réponse par les entreprises sélectionnées – la décision finale sera prise lors du prochain conseil municipal.</p>	<p><b>Report au prochain CM</b></p>
	<p><b><u>Divers et Information</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Devis DECOLUM → une réflexion est en cours.</li> <li>• Info sur le prolongement de la piste de la Joux, dans le périmètre éloigné du réservoir des Lyaudes – visite d'un hydrologue sur le terrain – plateforme étanche à prévoir pour la pelleuse.</li> </ul>	<p><b>Prend acte</b></p>